

1 6161

Valenciennes s'engage pour un bon usage des contresens cyclables

Après Strasbourg et Lille, voilà qui comblera les adeptes du vélo en ville.

Une véritable politique du vélo pour davantage de sécurité, la thématique a encore de beaux jours devant elle. Début juillet, à Valenciennes, le rêve est devenu réalité même si la municipalité attendra septembre pour une communication grand format.

De quoi s'agit-il ? Une cinquantaine de rues du centre-ville peuvent déjà être pratiquées par les cracks de la « petite reine » grâce aux contresens cyclables signalés au sol et visibles de loin. C'est à l'association Droit au vélo (DAV), basée à Lille, que l'on doit cette initiative intelligente et pédagogique qui permet aux deux et quatre roues de circuler et se croiser en bonne intelligence et en respectant le mètre de sécurité.

« Depuis qu'existe le double-sens cyclable, aucun accident frontal grave entre un cycliste et un automobiliste n'a été à déplorer », observe Benoît Cousin, délégué régional de DAV qui, depuis 1982, mène des actions de sensibilisation et d'information, avec des solutions d'aménagement de la

voirie rapide à mettre en place et ne nécessitant pas de lourds travaux. L'exemple est très répandu en Europe du Nord, notamment en Belgique. À Valenciennes, lors du lancement de l'opération, les membres de l'association ont distribué des chasubles fluorescents avec logo et des dépliants : « Le bon sens des contresens », « Éviter l'accident à vélo » ou encore « Bien circuler à vélo en ville ». Une documentation disponible sur internet pour les dingues du volant et les...

fubicyphiles ! Traduisez : les adhérents de la fédération française des usagers de la bicyclette (FUBicy).

Prudence et respect

Présente sur le terrain, l'association Citoyenneté routière (CR) se félicite de la cohabitation qui devra se vivre entre automobilistes et cyclistes sur pistes ou bandes cyclables, voire couloirs de bus : « Depuis plus d'un an, explique Michèle Gobert, sa présidente, nous travaillons avec le syndicat

intercommunal des transports urbains de la région de Valenciennes (SITURV), DAV et la municipalité. Le nouveau plan de circulation permettra de donner une place à chaque mode de transport, et notamment aux vélos même si CR élargit son action aux autocars et aux établissements scolaires. » Installation d'arceaux, abris, signalétique, zone 30... le paysage urbain commence à bouger, deux ans tout juste après la mise en service du tramway.

Un bel exemple de respect mutuel et de prudence que cette circulation d'un nouveau type, fruit d'une collaboration qui aura permis d'éviter *manifest'actions*, chantiers cyclomobiles et autres saisines de tribunaux administratifs. Benoît Cousin et Michèle Gobert se donnent la main : « Plus nous serons nombreux, mieux nous serons entendus ».

Ph. C.

> Droit au vélo : 23 rue Gosselet 59000 Lille. Tel : 03 20 86 17 25.

> Citoyenneté routière : 124 avenue de Liège. Tel : 03 27 30 42 57.